

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024**

Le Conseil Municipal de Bouilly-en-Gâtinais, convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni le 24 juin 2024 à 19h00 sous la présidence de Monsieur VERNEAU Philippe, Maire

Présents : VERNEAU Philippe, PALLU Christian, PALLU Thierry, BOUARD Pascal, JOLIVET Stéphane THIEBAULT Michel, Madame JAMET Fernande.

Absents excusés : GAUDIN Isabelle, donne pouvoir à PALLU Thierry
BOBET Alain, donne pouvoir à THIEBAULT Michel
BARILLET Jérôme, donne pouvoir à PALLU Christian
GRELET Robert

Absents :

Secrétaire de séance : Stéphane JOLIVET

La séance a été ouverte sous la présidence de M. VERNEAU Philippe, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture du compte rendu de la séance du 3 mai 2024.

I) Approbation du compte-rendu du 3 mai 2024

Le compte-rendu du 3 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

II) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC D'assainissement collectif 2023 délib n° 2024-024 s/s préf le 24/06/2024

Le rapport sera distribué aux habitants concernés par l'assainissement collectif après validation des services de l'Etat.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

III) Acceptation du devis pour travaux de voirie + demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret délib n° 2024-025 s/s préf le 24/06/2024

Monsieur le Maire expose qu'il convient de maintenir l'état des routes communales. Certaines ont besoin de travaux, à savoir Sentier de la Messe, Rue de l'Eglise, Annorville, Les Forts des Eaux.

Un devis a été demandé à la société COLAS, pour un montant total de 23 905,12 € HT, soit 28 686,14 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – accepte le devis de la société COLAS, pour un montant total de 23 905,12 € HT, soit 28 686,14 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret ;

Article 3 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

IV) **Vente du tracteur autoportée WOLFAK80** délib n° 2024-026 s/s préf le 24/06/2024

Le Maire expose que le tracteur WOLF AK80 est en panne, le coût de la réparation étant excessif, un nouveau tracteur a été acheté chez DROUIN ET FILS. La société propose le rachat de l'ancien tracteur pour un montant de 600 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise la vente du tracteur WOLF AK80 à la société DROUIN ET FILS pour un montant de 600 € TTC.

Autorise Monsieur le maire à signer tout document et tout acte notarié se rapportant à cette affaire.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

V) **Acceptation du devis BERGER LEVRAULT** délib n° 2024-027 s/s préf le 24/06/2024

Le Maire expose que le contrat BERGER LEVRAULT arrive à expiration en octobre 2024 et qu'il convient de renouveler celui-ci. Une proposition commerciale a été faite pour un montant de 4 070 € HT, soit 4 884 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – accepte le devis de la société BERGER LEVRAULT, pour un montant total de 4 070 € HT, soit 4 884 € TTC

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VI) **Décision modificative n°1** délib n° 2024-028 s/s préf le 24/06/2024

Le Maire expose que le contrat BERGER LEVRAULT arrive à expiration en octobre 2024 et qu'il convient de renouveler celui-ci. Une proposition commerciale a été faite pour un montant de 4 070 € HT, soit 4 884 € TTC. Il convient donc d'abonder la ligne budgétaire correspondante, comme suit :

Chapitre 20	Dépenses	Article 2051 (concession et droits similaires)	+ 10 000 €
Chapitre 21	Dépenses	Article 212 (agencement et aménagements de terrains)	- 10 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire à procéder au virement de crédits sur le budget Commune.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VII) **Acceptation du devis VERSPECTIVE** délib n° 2024-029 s/s préf le 24/06/2024

Le Maire expose que le défibrillateur actuel est tombé en panne et qu'il convient de remplacer. Un devis a été demandé à la société VERSPECTIVE, pour un montant de 1 696,89 € HT, soit 2 036,27 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Article 1 – accepte le devis de la société VERSPECTIVE, pour un montant total de 1 696,89 € HT, soit 2 036,27 € TTC.

Article 2 – autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

VI) QUESTIONS DIVERSES

- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

✓	30 juin 2024	7 juillet 2024
08h00 / 10h30	VERNEAU Philippe	VERNEAU Philippe
	BARILLET Jérôme	BARILLET Jérôme
	BOUARD Pascal	BOUARD Pascal
10h30 / 13h00	PALLU Thierry	PALLU Thierry
	JOLIVET Stéphane	JOLIVET Stéphane
	JAMET Fernande	JAMET Fernande
13h00 / 15h30	PALLU Christian	PALLU Christian
	THIEBAULT Michel	THIEBAULT Michel
15h30/18h00	GAUDIN Isabelle	GAUDIN Isabelle
	BOBET Alain	BOBET Alain
	POMMIER Marie-Claire	POMMIER Marie-Claire

- Des radars ont été mis en place sur la commune par le Département du Loiret.
Un premier radar invisible a été installé pendant une semaine :
 - * venant de Vrigny : 356 véhicules sont passés par jour, 45 km/h de vitesse moyenne, 25 % d'excès de vitesse.
 - * venant de Courcelles : 355 véhicules sont passés par jour, 42,2 km/h de vitesse moyenne, 17,1 % d'excès de vitesse

Ensuite des radars pédagogiques ont été installés durant 2 semaines :

- * venant de Vrigny : 368 véhicules sont passés par jour, 39 km/h de vitesse moyenne, 13,3 % d'excès de vitesse
- * venant de Courcelles : 362 véhicules sont passés par jour, 46 km/h de vitesse moyenne, 34,9 % d'excès de vitesse

Conclusion :

- * venant de Vrigny avec le radar pédagogique, la vitesse moyenne baisse de 13,3 % par rapport à la vitesse moyenne prise avec le radar invisible, le pourcentage d'excès de vitesse a baissé de 11,7%
- * venant de Courcelles avec le radar pédagogique, la vitesse moyenne augmente de 9 % par rapport à la vitesse moyenne prise avec le radar invisible, le pourcentage d'excès de vitesse a augmenté de 17,8 %

La même campagne sera renouvelée mi-septembre sur la D30.

- La commune va demander au Département du Loiret de bien vouloir repeindre la ligne blanche sur la D144.
- 10 152,49 € de montant de TVA ont été attribués concernant les dépenses 2023
- Taxe sur pylônes : 42 980 € seront versés à la commune en 2024 pour 7 pylônes, soit 6 140 € par pylône (39 144 € en 2023)
- 14 juillet : les habitants de la commune sont invités à un buffet et au bal populaire à partir de 19h00
- Le comité de pilotage concernant le parc éolien se réunit le 26 juin prochain à 18h30

- 3 mats solaires ont été posés sur la commune, 47 anciennes ampoules ont été changées par des LED, 23 appliques sur les poteaux ciment ont été mises et 7 horloges astronomiques ont été installées, le tout pour un montant de 41 278 € HT. Le SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Région Pithiviers) versera une subvention de 20 639 € (soit 50 %), et l'Etat une subvention de 8 256 € (soit 20 %). Il reste donc à la charge de la commune un montant de 12 383 € HT (soit 30%).
- SIRIS : 29 élèves quittent le SIRIS pour le collège de Pithiviers, dont 3 enfants de Bouilly. Des calculatrices leur ont été offertes lors de la chorale de fin d'année.